

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

309 avenue Jules Ferry
88290 Saulxures sur Moselotte
03 29 24 61 18
info@saulxures-sur-moselotte.fr

NOTRE PARTENAIRE



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Monument aux Morts de Saulxures sur Moselotte

Vosges



Création graphique: Fondation du patrimoine - Photo de couverture: Mairie de Saulxures sur Moselotte - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Huit jours après l'armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918, le 19 novembre 1918, le Conseil Municipal de Saulxures-sur-Moselotte, décide d'ériger un monument en souvenir des morts de la « Grande Guerre ».

Monsieur Blaison, Maire et président de la séance, s'exprime comme suit : « **La France et ses alliés ont remporté la plus grande victoire militaire de tous les temps. Après cinquante et un mois de sombres jours, une lumière resplendissante de gloire et de joie s'est enfin répandue sur le pays. Mais il reste et il restera toujours une ombre à ce tableau sans égal : celle des Morts glorieux qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres et heureux dans notre Patrie reconstruite. A ceux qui ont tout donné, leurs longues misères et leur sang, nous devons non seulement le souvenir mais un culte impérissable qui puisse se manifester devant un monument digne de leur suprême sacrifice.** »

Martial François, architecte à Remiremont, se voit confier la mission de réaliser une place publique dans laquelle seront aménagés le monument aux Morts, le kiosque à musique, un terrain de sport et de fête patronale, et des aménagements paysagers. Le 20 août 1922 le monument est inauguré en présence du ministre des Travaux Publics. Ses dimensions hors normes - 6 m de haut, 2,50 m de large, 85 tonnes - et la sculpture du bas-relief réalisé par le sculpteur parisien Durassier font de ce monument commémoratif et décoratif l'un des plus beaux de France.

LE PROJET DE RESTAURATION

Des fragilités sont apparues depuis quelques années sur les supports latéraux en granit nécessitant une mise en sécurité. L'état actuel du monument nécessite une restauration complète avec dépose et repose des éléments en granit. **Une renaissance 100 ans** après la délibération du Conseil Municipal décidant sa réalisation.

Montant des travaux	130 200 € HT
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Printemps 2019

Credit photos © Mairie de Saulxures sur Moselotte



BON DE SOUSCRIPTION

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Monument aux Morts de Saulxures sur Moselotte

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60550
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Monument aux Morts de Saulxures sur Moselotte

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre